

Revendications politiques

14 juillet 2025 (remplace la version du 25.04.2024)

La santé commence en pharmacie

Mettre pleinement à profit le potentiel des pharmacies pour le système de santé

Les pharmacies constituent un pilier indispensable du système de santé suisse. Elles travaillent au contact direct du public, en toute simplicité et à moindre coût. Pour la population, elles sont un premier point de contact médical facile d'accès, offrant un large éventail de prestations allant bien au-delà du seul traitement médicamenteux: vaccinations, conseils préventifs tels que le dépistage du cancer colorectal, premiers soins en cas de maladies aiguës, accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques, ainsi que soutien aux cabinets médicaux et aux services d'urgence surchargés.

Les pharmacies contribuent largement à désengorger les services de soins et à réduire les coûts de la santé. Leur potentiel doit être mieux exploité. Cela suppose des décisions politiques ciblées:

- renforcer le rôle des pharmacies en tant que premières références santé ;
- assurer la rémunération juste de leurs prestations ;
- réduire les obstacles réglementaires.

pharmaSuisse demande l'intégration systématique des pharmacies dans la stratégie de politique de sanitaire suisse – pour des soins efficaces, accessibles et durables:

1. Mieux exploiter les pharmacies dans leur rôle de premier recours en matière de santé

Les pharmaciennes et pharmaciens sont les spécialistes du médicament et fournissent des prestations médicales simples qui déchargent le système de santé de manière efficace, proche du public et durable. Leur offre de prestations comprend:

- vaccinations et prestations de prévention comme le dépistage du cancer colorectal;
- soins de premier recours et triage en cas de troubles courants et aigus;
- suivi des personnes atteintes de maladies chroniques concernant leur traitement médicamenteux, dans le cadre des soins coordonnés;
- sensibilisation, premier contact et triage pour des enjeux de santé publique tels que les problèmes psychologiques, la dépendance ou la violence domestique.

La population apprécie vivement cette offre de conseil direct proposée par les pharmacies, généralement disponible en tout temps et sans rendez-vous.

pharmaSuisse appelle au renforcement et au déploiement durable des prestations fournies par les pharmacies sous leur propre responsabilité dans les domaines de la prévention, du diagnostic et du traitement des affections simples, de la santé publique, ainsi que de la gestion interprofessionnelle des soins chroniques. Il convient de fixer durablement ces prestations aux échelons national et cantonal, aussi bien au sein qu'en dehors des pharmacies.

2. Reconnaître et rémunérer les prestations coordonnées dans le cadre de réseaux

Bon nombre de personnes atteintes de maladies chroniques prennent simultanément plusieurs médicaments, souvent prescrits par différents professionnels de la santé. Sans examen rigoureux de l'ensemble du traitement médicamenteux, des incompatibilités, effets indésirables ou prescriptions de médicaments potentiellement inappropriés (MPI) peuvent survenir. À cet égard, les pharmacies contribuent largement à la sécurité et à l'efficacité des traitements. Pour garantir des soins de qualité et accessibles à tous, il faut renforcer la collaboration entre fournisseurs de prestations: les réseaux interprofessionnels améliorent la qualité des traitements, la sécurité médicamenteuse et l'efficacité. Le rôle des pharmaciens en tant qu'experts du traitement médicamenteux, leurs compétences en tant que professionnels de la santé et l'accessibilité des pharmacies doivent être mis à profit de manière ciblée:

- en tant que premier point de contact et de triage pour les patients ;
- pour assurer la sécurité du traitement et de la médication et pour réaliser des examens diagnostiques simples, comme la mesure de la tension artérielle ;
- pour soutenir les personnes atteintes de maladies chroniques en assurant un contrôle et un ajustement continu du traitement médicamenteux en étroite collaboration avec le cabinet médical traitant.

pharmaSuisse appelle à une collaboration d'égal à égal entre le corps médical, le corps infirmier, les pharmaciens et les autres fournisseurs de prestations avec une répartition claire des tâches et une harmonisation des compétences. En outre, l'association demande des modèles de rémunération innovants des prestations en réseau, financés par la Confédération, les cantons et les assurances-maladie.

3. Intégrer les prestations pharmaceutiques au catalogue de prestations de l'assurance de base

En tant que points de contact facilement accessibles pour les questions de santé et en tant que spécialistes du traitement médicamenteux, les pharmaciens contribuent à la sécurité des traitements et de la médication ainsi qu'à la maîtrise des coûts. Afin d'exploiter pleinement leur potentiel dans les soins de premier recours, leurs prestations – en particulier dans le cadre de programmes de prévention tels que les vaccinations ou le dépistage du cancer colorectal – doivent être rendues intéressantes pour la population et couvertes financièrement.

pharmaSuisse demande la prise en charge des prestations des pharmaciens par l'assurance obligatoire des soins (AOS) et la concrétisation, en priorité, du deuxième volet de mesures visant à maîtriser les coûts.

4. Assurer la relève des pharmacies

Les pharmacies sont elles aussi confrontées à la pénurie croissante de personnel qualifié. Actuellement, le maintien du réseau de pharmacies en Suisse n'est possible que grâce aux professionnels formés à l'étranger. Les spécialistes formés en Suisse ne peuvent, à eux seuls, répondre à la demande croissante. Pour préserver à moyen et long terme l'équilibre des soins médicaux de base, la seule reconnaissance facilitée des diplômes étrangers ne suffit pas. Il faut aussi renforcer de manière ciblée l'attractivité des métiers de la santé pour la relève formée en Suisse.

pharmaSuisse demande un renforcement global de la formation initiale et postgrade des pharmaciens ainsi que des assistants en pharmacie. Cela implique de prévoir davantage de places d'étude en Suisse romande, des moyens financiers supplémentaires pour la formation aux nouvelles prestations officinales. La rémunération des formateurs en pharmacie doit être analogue à celle prévue pour la formation postgrade en médecine de premier recours.

Pour permettre la pleine reconnaissance des compétences des pharmaciens, il est en outre impératif d'harmoniser les conditions-cadres, d'améliorer les conditions de travail et de réduire la charge administrative. Il faut aussi renforcer la collaboration interprofessionnelle et prévoir une rémunération équitable des prestations centrées sur le patient.

De plus, pharmaSuisse demande que les compétences des assistant·e·s en pharmacie soient encouragées de manière ciblée.

5. Faire des pharmacies des centres de santé dans les régions périphériques

Le réseau de pharmacies est essentiel à la couverture médicale de la population dans toute la Suisse — en particulier dans les régions rurales, où la pénurie de médecins s'aggrave. Dans ces zones, les pharmacies peuvent, en collaboration avec d'autres professionnels de santé, fonctionner comme centres de santé de proximité et assurer les soins de premier recours.

pharmaSuisse demande l'intégration systématique des pharmacies aux programmes de promotion régionaux, ainsi que le soutien ciblé de modèles de prise en charge innovants dans les régions rurales.

6. Rémunérer équitablement les innovations numériques des pharmacies

Les pharmacies s'engagent activement dans le développement et la mise en œuvre de solutions numériques comme l'E-Ordonnance Suisse, solution nationale, et les plans de médication électroniques. Ces innovations bénéficient à tous les acteurs : patients, corps médical et assureurs maladie. Pour garantir durablement leurs effets positifs, elles devraient, à l'instar du DEP, être rendues obligatoires. De plus, la stratégie de numérisation de la Confédération (DigiSanté) prévoit d'autres obligations pour les fournisseurs de prestations et leurs systèmes primaires. Afin de les remplir, il est important d'impliquer les acteurs concernés suffisamment tôt et de les soutenir financièrement.

pharmaSuisse demande un cadre réglementaire harmonisé à l'échelon national ainsi que des incitations financières ciblées afin d'encourager l'engagement des pharmacies dans la numérisation. Enfin, la prise en charge coordonnée doit être renforcée par l'introduction d'un dossier électronique du patient (DEP) efficace ainsi que par des plateformes d'échange de données sécurisées.

Assurer des conditions-cadres équitables pour l'expertise en matière de médicaments et la remise de médicaments

Les pharmacies sont les principaux points de distribution de médicaments en Suisse et disposent d'une vaste expertise sur les principes actifs, les dosages, les combinaisons, les effets indésirables et les interactions des médicaments. Elles contribuent à éviter les erreurs de médication, luttent activement contre les incitations inappropriées à la remise de médicaments et promeuvent ainsi l'usage des génériques et des biosimilaires. Elles permettent ainsi de réaliser des économies sans compromettre la qualité des traitements médicamenteux. Les pharmacies peuvent fabriquer des médicaments sur mesure, contribuant ainsi à combler les lacunes d'approvisionnement. Elles répondent aux critères de qualité les plus élevés et les autorités contrôlent strictement leur respect.

Ces prestations jouent un rôle majeur dans la qualité élevée de l'approvisionnement en médicaments en Suisse, sont dans l'intérêt de la population et méritent une rémunération appropriée. pharmaSuisse demande donc des adaptations dans les domaines suivants :

1. Assurer une tarification équitable des prestations des pharmaciens

Les prestations fournies par les équipes officinales lors de la remise de médicaments contribuent de manière essentielle à la sécurité des traitements et doivent être rémunérées de façon appropriée. pharmaSuisse s'engage dès lors dans le cadre du tarif RBP (rémunération basée sur les prestations) en faveur de tarifs équitables, fondés sur des bases économiques solides.

De manière générale, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse défend la position selon laquelle les tarifs devraient toujours être négociés en premier lieu entre les partenaires tarifaires et la Confédération n'intervient qu'à titre subsidiaire dans la mesure où les partenaires tarifaires ne parviennent pas à s'entendre. Les tarifs qui financent les salaires doivent, en particulier, être adaptés chaque année au renchérissement. Les tarifs qui relèvent aujourd'hui encore de la compétence de la Confédération doivent être régulièrement examinés et ajustés. Au sens de pharmaSuisse, le fait que le tarif de fabrication n'ait pas été adapté depuis 1995 est inacceptable.

2. Créer des critères de qualité applicables dans la pratique pour les pharmacies

Les pharmacies suisses satisfont, grâce à leur système de gestion de la qualité (QMS), aux exigences les plus élevées dans leurs relations avec la clientèle et dans leurs prestations.

pharmaSuisse demande des conventions de qualité conclues avec les assureurs applicables dans la pratique. Ces conventions doivent prévoir des critères de qualité adaptés au terrain et rémunérés. Ces critères élevés doivent s'appliquer de la même manière à tous les acteurs qui délivrent des médicaments (à activités égales, critères égaux).

3. Garantir une ligne claire pour la sécurité de l'approvisionnement

Les difficultés d'approvisionnement qui touchent actuellement les médicaments constituent un risque pour la population.

pharmaSuisse demande une compétence fédérale claire en matière de sécurité de l'approvisionnement, afin de centraliser les tâches et responsabilités à l'échelon national et de les coordonner à l'échelon international. Il convient également de prévoir un soutien pratique pour les pharmaciens et autres acteurs impliqués, par exemple un système national d'information.

pharmaSuisse rejette les interventions irréfléchies en la matière, comme l'assouplissement du principe de territorialité (remboursement de médicaments achetés à l'étranger) dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). De telles mesures doivent toujours être examinées dans leur globalité et rigoureusement, afin d'en évaluer les éventuelles conséquences négatives sur la sécurité de l'approvisionnement.

4. Lever les obstacles légaux et réglementaires à la fabrication de médicaments en officine

Face aux pénuries et au développement de traitements de plus en plus personnalisés (médecine personnalisée), la fabrication de médicaments en pharmacie gagne en importance.

pharmaSuisse demande que le cadre légal soit revu afin de permettre aux pharmaciens de travailler de manière pertinente et économique. En outre, les obstacles réglementaires dépourvus de justification scientifique doivent être éliminés.

5. Commerce en ligne : assurer la qualité et la sécurité des patients

L'achat en ligne de médicaments répond à un besoin croissant de la population. Grâce aux nouvelles technologies, il est possible, même dans le cadre du commerce en ligne, de fournir aux clients un conseil professionnel fiable et adapté.

pharmaSuisse soutient l'élargissement innovant de ces offres, mais demande des règles claires pour le marché suisse du commerce en ligne de médicaments, afin de garantir la qualité et d'assurer la sécurité des patients. Les médicaments ne sont pas des produits de consommation anodins ; toute remise, qu'elle soit physique ou postale, doit donc être accompagnée d'un conseil professionnel. De plus, le service de livraison à domicile des pharmacies à leur clientèle doit être défini de manière uniforme au niveau national, car il subsiste actuellement d'importantes disparités cantonales.

Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

Département Public Affairs

Stationsstrasse 12 | 3097 Berne-Liebefeld

T. +41 31 978 58 58 | publicaffairs@pharmaSuisse.org

www.pharmaSuisse.org